



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 27 novembre 2021

Evolution des modalités de déplacements au départ et à destination de Mayotte

Par décret n°2021-1527 paru ce jour au journal officiel, les déplacements à destination de la métropole et de l'outre-mer évoluent de la façon suivante :

Rétablissement des tests pour tous les voyageurs quittant le territoire de Mayotte à compter du dimanche 28 novembre

Afin de renforcer encore la sécurité sanitaire des voyageurs, les tests pré-embarquement sont rétablis pour **toute personne de 12 ans ou plus souhaitant se déplacer** :

- entre Mayotte et la Réunion
- entre Mayotte et la métropole

Ces tests doivent être faits :

- 48 h avant l'embarquement pour tous les voyageurs vaccinés comme non vaccinés et quel que soit le type test : RT PCR ou antigénique.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976